



Délibération du jury TEN en date du 25 octobre 2021 Dossier : commune de La Remuée

Après examen du dossier par le jury TEN, la commune de La Remuée se voit décerner la reconnaissance de **Territoire Engagé pour la Nature** (TEN) de 2022 à 2024.

Les points forts du dossier portent sur les projets suivants :

- La réhabilitation d'un ancien clos-masure, intégrant des aménagements en faveur de la biodiversité tels que la restauration d'une mare, la création de noues végétalisées, la plantation d'arbres sur talus
- Le projet de végétalisation de la cour d'école
- La plantation de haies en plusieurs endroits du territoire communal, le long de l'aire de loisirs, d'une voie douce et d'une sente piétonne

Le jury a cependant fait remarquer que la commune avait axé l'essentiel de son dossier sur la restauration du clos-masure, et qu'au-delà de cette action, la dynamique globale en faveur de la biodiversité n'apparaissait pas clairement sur l'ensemble du territoire. C'est la raison pour laquelle des compléments d'information ont été demandés sur les autres actions évoquées dans le dossier.

Concernant les informations complémentaires fournies sur les plantations de haies, le jury tient à faire remarquer que, dans une perspective de plus-value pour la biodiversité, il sera important de privilégier des essences locales.

Par ailleurs, en fonction des localisations d'implantation, la gestion des haies devra être la plus extensive possible, en limitant au maximum le nombre de tailles chaque fois que le contexte le permet. Le traitement naturel des pieds de haies, en laissant le couvert végétal herbacé se développer, est également favorable à la biodiversité.

Enfin, dans la perspective de futures plantations de haies, nous insistons sur la nécessaire connexions des haies entre elles afin de maintenir et développer les continuités écologiques.

Le collectif régional normand Territoires engagés pour la nature











